

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord tenue mardi le 27 février 2024, à 19 h 30, au centre administratif du centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord.

Sont présents : M^{me} Sara Richard, membre parent
M^{me} Annie Rochette, membre parent
M. Pastien Mark, membre parent
M^{me} Corinne Lareau, membre de la communauté
M. Daniel Cormier, membre de la communauté
M^{me} Dominik Patry-Boisvenue, membre du personnel
M^{me} Marie-Ève Thériault, membre du personnel
M. Jean-François Bussièrès, membre du personnel
M^{me} Julie Martel, membre parent
M^{me} Alyson Rail-Bond, membre de la communauté

Sont absentes : M. Bill Cyr, membre de la communauté
M^{me} Julie Loiselle, membre parent

Sont invités : M. Éric Faguy, directeur général
M^{me} Janie Boudreau, secrétaire de la séance
M^{me} Marie-Ève Thériault, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30. Madame Sara Richard, présidente, souhaite la bienvenue aux membres. Madame Janie Boudreau fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES AFFAIRES DIVERSES

Madame Sara Richard, présidente, donne lecture de l'ordre du jour fourni aux membres. Il est proposé par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

Il est proposé par monsieur Jean-François Bussièrès et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2023 comme présentés.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Monsieur Éric Faguy invite les membres à déclarer tout intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un ou des points traités lors de la présente séance, via le formulaire prévu à cet effet.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6. ADOPTIONS

6.1 MODIFICATION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE CA-121-2023

Considérant l'intention de faciliter la gestion pédagogique et administrative de l'école Monseigneur-Labrie;
Considérant l'intention de pallier une certaine iniquité entre le niveau de responsabilité de la direction de l'école Monseigneur-Labrie et la structure salariale;
Considérant l'importance d'une meilleure prise en charge et d'un meilleur soutien aux écoles pour certains dossiers pédagogiques et administratifs;

Il est proposé par madame Alyson Rail-Bond et résolu unanimement d'adopter la modification à la structure administrative par la création d'un poste de direction adjointe de l'école Monseigneur-Labrie en affectation temporaire pour une année.

Considérant que le moment est venu de faire l'embauche d'un coordonnateur aux ressources matérielles (chargé de projets) pour la portion « construction » du projet de remplacement de l'école Leventoux;

Considérant le besoin de réaliser nos projets de maintien de bâtiments;

Il est proposé par madame Corinne Lareau et résolu unanimement d'adopter la modification à la structure administrative par la création d'un poste de coordonnateur aux ressources matérielles (chargé de projets) en affectation temporaire pour trois à cinq ans pour le projet de remplacement de l'école Leventoux et la réalisation des projets prioritaires de maintien de bâtiments.

6.2 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATIONS DES IMMEUBLES 2024-2027 **CA-122-2023**

Il est proposé par madame Annie Rochette et résolu unanimement d'adopter le plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2024-2027.

6.3 CALENDRIER SCOLAIRE FGA 2024-2025 **CA-123-2023**

Il est proposé par madame Dominik Patry-Boisvenue et résolu unanimement d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes.

6.4 FERMETURE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-CONFIANCE DE RIVIÈRE-ST-JEAN **CA-124-2023**

Considérant que les services éducatifs sont suspendus dans cette école depuis plusieurs années en raison d'un nombre insuffisant d'élèves;

Considérant que les élèves de Rivière-Saint-Jean peuvent être transportés par autobus et ont accès au service de garde de l'école Saint-François-d'Assise;

Considérant la capacité d'accueil suffisante de l'école Saint-François-d'Assise;

Considérant la consultation citoyenne qui s'est tenue le 17 octobre 2023 lors de laquelle aucun avis défavorable n'a été émis à l'encontre du projet de fermeture;

Considérant les avis favorables suite à la consultation du conseil d'établissement de l'école Saint-François-d'Assise, du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Il est par proposé par madame Julie Martel et résolu unanimement de procéder à la fermeture de l'école Notre-Dame-de-la-Confiance de Rivière-St-Jean.

6.5 POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS LORS D'INTEMPÉRIES **CA-125-2023**

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire de maintenir, dans la mesure du possible, le fonctionnement normal de ses établissements;

Considérant que le Centre de services scolaire doit s'assurer du respect du calendrier scolaire et doit réduire au minimum les pertes de jours de classe occasionnés par les intempéries et autres forces majeures;

Considérant que le Centre de services scolaire doit s'assurer de la sécurité des élèves sous sa responsabilité;

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire d'adopter une politique de fonctionnement des établissements lors d'intempéries;

Considérant les dispositions des conventions collectives en vigueur;

Considérant les consultations effectuées auprès des syndicats;

Considérant la dénonciation des pratiques antérieures;

Il est proposé par monsieur Daniel Cormier et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique de fonctionnement des établissements lors d'intempéries et que cette politique entre en vigueur lors du 60e jour suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective du personnel de soutien.

6.6 POLITIQUE DES SORTIES ANNUELLES **CA-126-2023**

Considérant l'importance d'actualiser la politique existante qui est entrée en vigueur en 1987;

Considérant le respect des conventions collectives;

Considérant l'intention d'encadrer les voyages annuels de façon à ce que les coûts soient raisonnables;

Considérant la consultation effectuée auprès des syndicats

Il est proposé par monsieur Daniel Cormier et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique des sorties annuelles.

7. INFORMATIONS

7.1 Présentation du rapport annuel 2022-2023.

8. AFFAIRES DIVERSES

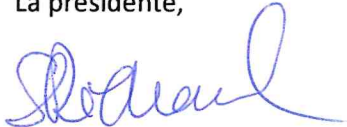
9. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière est prévue mardi le 28 mai 2024.

10. LEVÉE DE LA RENCONTRE

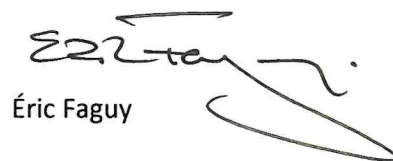
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, à 20 h 03, par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement, que la séance soit levée.

La présidente,



Sara Richard

Le directeur général,



Éric Faguy